

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA
SITUATION FINANCIERE 2021 (SFCR) DE
MADP ASSURANCES**

**Approuvé par le conseil d'administration
du 07 avril 2022**

Table des matières

<u>A.</u>	<u>ACTIVITE ET RESULTATS</u>	<u>4</u>
A.1	Activité.....	4
A.3	Résultat des placements.....	5
A.4	Résultat des autres activités.....	8
<u>B.</u>	<u>SYSTEME DE GOUVERNANCE</u>	<u>9</u>
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité	11
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	11
B.4	Système de Contrôle Interne.....	12
B.6	Fonction actuarielle	13
B.8	La conformité.....	14
<u>C.</u>	<u>PROFIL DE RISQUE</u>	<u>15</u>
C.1	Risque de souscription.....	15
C.2	Risque de marché	15
C.3	Risque de crédit	16
C.4	Risque de liquidité	16
C.5	Risque opérationnel	16
C.6	Autres risques importants	17
C.7	Autres informations.....	18
<u>D.</u>	<u>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</u>	<u>19</u>
D.3	Autres passifs.....	23
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	23
<u>E.</u>	<u>GESTION DU CAPITAL.....</u>	<u>24</u>
E.1	Fonds propres	24
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	25
	<u>ANNEXES :.....</u>	<u>27</u>

PREAMBULE

Le Rapport Régulier au Contrôleur « RRC » (Regular Supervisor Report en « RSR » en anglais), de même que le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière « RSSF » (Solvency and Financial Conditions Report « SFCR » en anglais) sont définis dans le règlement délégué de la Commission européenne.

Ils ont le même plan défini à l'annexe 20 dudit règlement.

Le SFCR est décrit dans les articles 290 à 298 pour le contenu et 299 à 303 pour les délais et modalités de communication.

Le RSR est décrit dans les articles 307 à 311 pour le contenu et 312 à 314 pour les délais et modalités de communication. Destiné au superviseur, il est plus détaillé.

Ces conditions sont complétées par les orientations de l'EIOPA (EIOPA-BoS-15/109 FR).

INTRODUCTION

Les exigences de SOLVABILITE II nous conduisent à vous présenter notre rapport sur la solvabilité et la situation financière de notre société d'assurance mutuelle.

Nous rappellerons que notre organisme emploie une vingtaine de collaborateurs pour des primes acquises brutes 2021 de **18 282 K€** soit une hausse de 13% par rapport à 2020. Le résultat après impôt est de **580 K€**.

Le présent rapport est fait en respectant la structure proposée par la Directive tout en appliquant le principe de proportionnalité prévue par cette même Directive.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

A.1.1. Présentation de MADP Assurances

MADP Assurances (Mutuelle d'Assurance Des Professionnels) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances. Fondée en 1890, elle a pour vocation la protection de la vie professionnelle et des biens de ses sociétaires.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses sociétaires.

MADP Assurances détient une participation à 100% dans une filiale de courtage, CLASS, implantée à Bordeaux et à Paris. Depuis 2018, MADP Assurances détenait une participation dans la structure de courtage coopérative ASSURCOOP, à hauteur de 59,06% du capital, cet axe de développement faisant suite au rachat du portefeuille de la société de courtage SACM par CLASS. En 2021, force a été de constater que la création de cette structure n'a pas permis de développer significativement l'activité de courtage de CLASS dans le monde coopératif. Afin de simplifier l'organisation commerciale du groupe, la liquidation de la structure ASSURCOOP au 31 décembre 2021 a été décidée.

Depuis fin 2019, la stratégie de l'entreprise vise désormais à mettre en œuvre les conditions d'un développement organique qui s'appuie, dans un premier temps, sur la cible des professionnels de santé, cœur de métier de MADP Assurances. Dans un deuxième temps, le développement se poursuivra sur des cibles « autres professionnels », actuellement à l'étude, cibles qui seront adressées via un réseau de partenaires courtiers.

Pour ce faire, un programme de transformation a été initié fin 2020. Planifié sur 3 ans, il est organisé autour de 4 piliers : Croissance du chiffre d'affaires, Relation clients, Réseau de partenaires et Performance opérationnelle et financière.

A.1.2. Activité de MADP Assurances

MADP Assurances exerce son activité en France. Elle est spécialisée historiquement dans la couverture des risques d'assurance des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes. Depuis l'exercice 2021, le sociétariat s'est élargi à d'autres professions de santé : professions médicales (médecins généralistes, radiologues, ophtalmologistes, vétérinaires, etc.), professions paramédicales (infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens, etc.)

Les contrats liés à l'activité professionnelle des sociétaires sont les suivants :

- ✓ Assurances du pharmacien d'officine (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurances du laboratoire d'analyses de biologie médicale (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurances des autres professionnels de santé (responsabilité (selon les professions), dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurance responsabilité civile et défense professionnelle du pharmacien salarié ;
- ✓ Assurance de la protection juridique,

- ✓ Assurance santé individuelle et collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance prévoyance collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance indemnités journalières pour les pharmaciens,

Les contrats liés à l'activité non professionnelle des sociétaires sont les suivants :

- ✓ Assurance des loyers impayés,
- ✓ Assurance des propriétaires non occupants,
- ✓ Assurance chômage,
- ✓ Assurance multirisque habitation.

L'exercice 2021 a connu des événements atypiques et les principaux effets ont été les suivants :

- Un développement significatif du chiffre d'affaires (+ 13%) qui concerne essentiellement la multirisque professionnelle pour les professions de santé et l'assurance de personne, et ce, malgré l'effet année pleine de la perte d'un portefeuille en garantie loyers impayés.
- Une sinistralité plus importante sur l'exercice 2021 par rapport à 2020, avec notamment la survenance de deux sinistres supérieurs à 1 M€ (incendies totaux) et l'aggravation majeure d'un sinistre RC survenu en 2005. Ces 3 sinistres représentent une charge totale de l'exercice 2021 de 6 M€ brute de réassurance.
- La réalisation de plus-values sur titres significatives pour faire face à l'augmentation de la sinistralité des graves.
- Même si la pandémie de COVID-19 a perduré en 2021, les conséquences sur les comptes 2021 de MADP Assurances ont été limitées : maintien de notre activité via le télétravail et poursuite voire développement significatif de l'activité de nos sociétaires pharmaciens et biologistes dont l'effet ne se fera sentir qu'en 2022.

Les autres évolutions significatives sont :

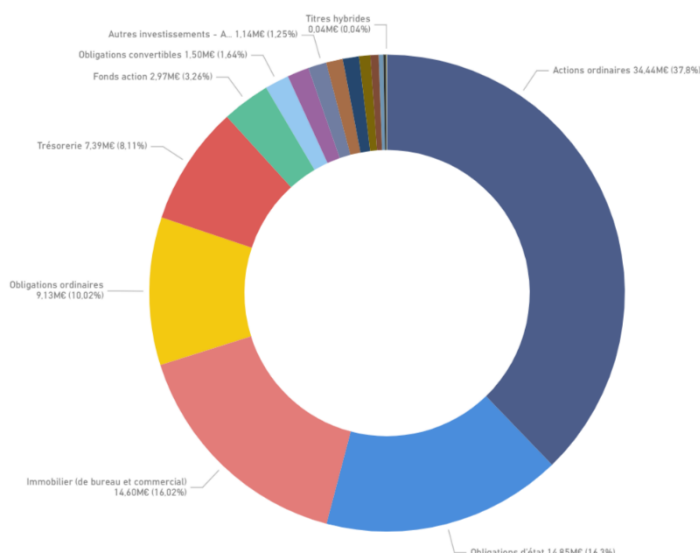
- Comme en 2020, 2021 n'a pas bénéficié de reprise de provision pour ristournes aux sociétaires. 2019 avait été le dernier exercice à en bénéficier à hauteur de 640 K€, la décision ayant été prise depuis 2014 de ne plus constituer de provision pour ristournes.
- Mise en place d'une provision incapacité et invalidité en attente qui pèse pour 0,7M€. Au 31 décembre 2021, il n'y a aucune invalidité déclarée.
- Hausse des commissions aux partenaires (+0,6 M€) : essentiellement liée aux commissions sur recours négociées avec un partenaire en GLI en 2021 et rétroactives (+526 K€) et aux commissions avec de nouveaux partenaires.

A.3 Résultat des placements

Afin d'améliorer sa réactivité sur les marchés financiers, MADP Assurances a confié au 1^{er} avril 2018 un mandat de conseil sur ses placements financiers à la société Financière de la Cité, société indépendante, à taille humaine et spécialisée sur les clients institutionnels.

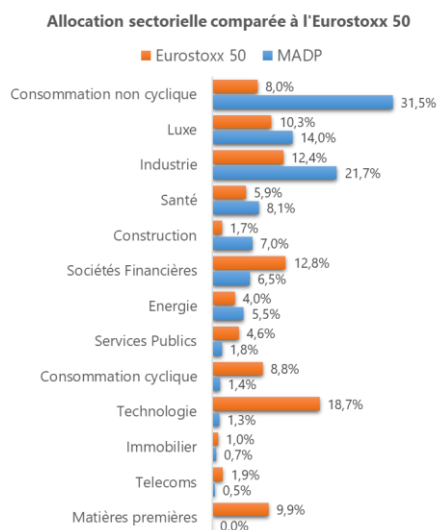
Les placements financiers s'élèvent à 95,8 M€ à fin 2021 (y compris les titres de participation).

Le portefeuille transparisé, hors titres de participation, se présente ainsi :



- **Placements en valeurs mobilières**

- **Titres détenus en direct** : MADP Assurances détient en direct un portefeuille d'actions qui représente 25% des placements financiers en valeur de réalisation. Le portefeuille est principalement positionné sur des sociétés non cycliques de qualité (faible endettement et forte récurrence bénéficiaire). Toutefois, il est en plus-values latentes importantes ce qui nous contraint à progresser lentement sur d'éventuelles réallocations en raison de l'impact significatif sur le résultat de MADP Assurances.

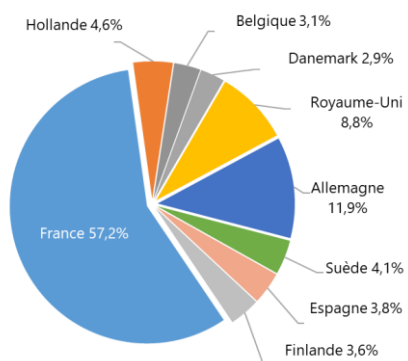


Le portefeuille d'actions en lignes directes est à 75% constitué de titres français. Il progresse, avec une performance **(+ 30%)** en ligne avec les principaux indices de référence (CAC40 et l'Eurostoxx 50). Les meilleures performances sectorielles tirées par les bonnes perspectives de croissance économique sont d'une part les matières premières, les matériaux de construction et les pétrolières et, d'autre part, les sociétés financières qui bénéficient de la hausse des taux longs.

- **Fonds dédiés et fonds ouverts** : ces fonds représentent 50% des placements financiers en valeur de réalisation. Les deux fonds dédiés, Ballu actions et Ballu obligations, spécifiquement construits pour être défensifs, sont gérés par la Financière de la Cité. En 2021, nous avons poursuivi nos investissements dans le fonds « Or physique » ainsi que dans les fonds convertibles qui représentent

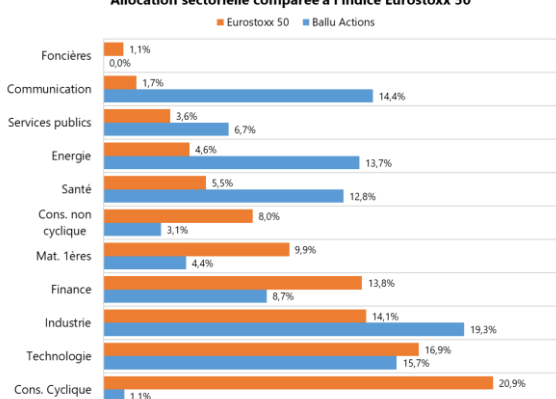
respectivement 1,2% et 3,6% des placements financiers. Ces fonds sont gérés par Financière de la cité. Fin 2021, ces fonds étaient en plus-values.

Composition géographique



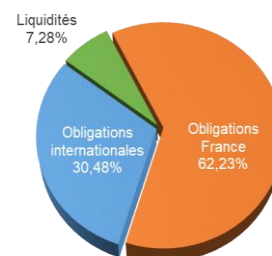
➤ Au sein du fonds dédié **Ballu actions**, la politique est défensive avec une gestion prudente visant à réduire la volatilité du fonds. Le fonds suivait une politique de gestion privilégiant les secteurs défensifs (santé, défense) aux dépens des secteurs de consommation cyclique. En 2021, face aux performances décevantes, nous avons initié un rééquilibrage : diminution des surpondérations trop marquées des secteurs défensifs et augmentation du poids des secteurs cycliques afin de resensibiliser le portefeuille à l'amélioration des perspectives économiques mondiales.

Allocation sectorielle comparée à l'indice Eurostoxx 50

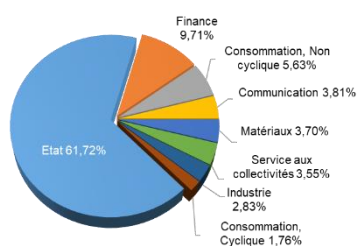


➤ Au sein du fonds dédié **Ballu obligations**, la part des obligations d'Etats de la zone euro est prépondérante (70%) avec une représentation de la France à hauteur de 62% du portefeuille. Volontairement défensif et résistant aux chocs, ce fonds ainsi constitué a souffert sur l'exercice 2021 (-0.74%) mais dans une moindre mesure que son indice de référence EuroMTS 3-5 ans (-1,32%). Conformément à ses objectifs, le fonds a ainsi montré sa capacité d'amortissement dans la hausse généralisée des taux cette année en générant un écart de performance de +0,58% par rapport à son indice.

Répartition par classe d'actifs



Répartition par secteur d'activité (hors trésorerie)



La notation moyenne est AA- conformément aux contraintes du prospectus, la sensibilité au taux reste relativement faible à 2,5 et la durée de vie a été légèrement augmentée en 2021, en moyenne de 32 mois. La volatilité sur les marchés obligataires ainsi que les risques de défaut sur le marché du crédit nous obligent à garder un profil prudent et défensif, en attendant d'avoir plus de visibilité quant à cette crise sanitaire et à ses nombreux impacts sur l'économie réelle et les marchés financiers.

- **Placements en immobilier** : la part de l'immobilier dans les placements financiers de MADP Assurances représente 15% (en valeur de réalisation). Il s'agit essentiellement de 100% des parts d'une SAS immobilière propriétaire du siège social, d'une participation à hauteur de 27,8% d'un immeuble situé rue Ballu à Paris 9^e (ex-siège social) et d'un appartement en location situé à Paris.
- Les **titres de participation** (5% des placements financiers) concernent essentiellement la participation de MADP Assurances dans sa filiale de courtage CLASS pour un montant net de 4 662 K€, en hausse de 300 K€ par rapport à 2020 suite à une reprise de dépréciations.

Autre information (post clôture 2021) :

L'invasion le 24 février 2022 de l'Ukraine par la Russie constitue un évènement postérieur à la clôture. Cet évènement n'a pas d'incidence financière sur les comptes de MADP Assurances clos au 31 décembre 2021 dans la mesure où il s'agit d'un événement lié à une situation nouvelle. Nous notons que le portefeuille « transparisé » ne laisse apparaître aucune exposition directe aux marchés russes ou ukrainiens.

A.4 Résultat des autres activités

Les autres activités de MADP Assurances sont marginales et n'appellent pas de commentaire particulier.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de MADP Assurances, depuis les modifications des statuts et du règlement intérieur du Conseil lors des assemblées générales extraordinaires du 27 juin 2014 et du 4 juin 2020 est organisée de la manière suivante :

- ✓ Des sociétaires : toute personne physique ou morale ayant demandé à adhérer à la société et que le conseil d'administration a consenti à cette adhésion.
- ✓ Des délégués (54 en juin 2021) sont élus, suivant le principe « un sociétaire une voix » :
 - Selon deux sections : la section des « professions de santé » et la section des « autres que les professions de santé ».
 - Sur une base territoriale (7 régions). Le nombre de délégués par région est de 1 délégué pour 100 contrats ;
- ✓ Un Conseil d'administration composé de 9 à 14 membres élus par l'Assemblée générale et une limite d'âge (70 ans pour être nommé et 75 ans comme date limite pour exercer le mandat).
- ✓ Un président (limite d'âge : 75 ans), également nommé dirigeant effectif depuis juin 2019.
- ✓ Un Comité d'audit, des risques et des comptes, composé de trois administrateurs au minimum et de maximum deux personnes qualifiées non-administrateurs. D'autres comités sont prévus dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.
- ✓ Un directeur général (limite d'âge : 70 ans), dirigeant effectif. Depuis le 6 juin 2019, une nouvelle direction générale est en place.

Les statuts prévoient la possibilité d'adhérer à une SGAM, une UMG, un GPP ou une UGM avec des limitations de pouvoir en cas d'affiliation.

Le règlement intérieur a intégré toutes les exigences prévues par Solvabilité II (politique de formation des administrateurs, points devant être examinés par le Conseil au moins une fois par an, les rapports qui doivent être examinés par le Conseil...).

En janvier 2015, une convention de partenariat a été mise en place avec la société Swiss Life France, acteur majeur du marché de l'assurance.

Sur le plan de la gouvernance ce partenariat affiche une solidarité financière de Swiss Life France dont les modalités en matière de mesures d'information, de mesures prévention et de déclenchement de la solidarité financière sont fixées dans une convention de partenariat.

Par ailleurs, ce partenariat couvre deux domaines de coopération :

- MADP Assurances a rejoint les traités de réassurance de Swiss Life,
- Swiss Life accompagne MADP Assurances dans son développement en Assurances de personnes (création de solutions sur-mesure en santé et prévoyance, accompagnement des capacités de distribution via le réseau « Ma Santé Facile).

Le conseil d'administration

Sa mission est définie par les statuts et son fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se

saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Pour mieux appréhender et remplir ses différentes missions, le conseil a créé des comités chargés d'étudier des sujets spécifiques pour préparer les délibérations du conseil, qui étudieront des questions que le Président ou le Conseil d'administration lui-même soumettront pour avis, conformément à l'article R 322-53-1 du Code des assurances. Le conseil fixe les attributions et la composition de ces Comités, comprenant au minimum trois Administrateurs dont un qui préside le comité. Les Comités peuvent s'adjoindre au maximum deux Conseils extérieurs, choisis pour leur compétence et leur indépendance. Ces membres qualifiés sont renouvelables annuellement, lors du Conseil qui suit l'Assemblée Générale.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel ; le conseil conserve le pouvoir de décision.

Une charte des administrateurs a également été approuvée par le conseil.

Le conseil d'administration a de plus nommé deux administrateurs choisis pour leur compétence dans le secteur de l'assurance.

Les dirigeants effectifs

Les deux dirigeants effectifs, selon la réglementation en vigueur, sont :

- Madame Jacqueline Moreau, Directrice générale
- Monsieur Jean Pellae, Président

Concernant la filiale à 100% CLASS, Monsieur Gérard Cazalet, administrateur de MADP Assurances, est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de CLASS avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de CLASS. Le Président exécutif de CLASS est Monsieur Jean Pellae.

Concernant la filiale à 100% SAS foncière 44 GV4, propriétaire du siège de MADP Assurances, Monsieur Jérôme ROUSTAN est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de la filiale avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de la SAS.

Les fonctions clés

D'une manière générale, la fonction clé est une capacité administrative à effectuer des tâches. Les fonctions clés concourent au système de gouvernance tel que défini par la directive Solvabilité 2. Le responsable d'une fonction clé répond au principe d'honorabilité et de compétence et demeure sous la responsabilité et l'autorité de la directrice générale. Le responsable d'une fonction clé doit coordonner les différentes tâches qui concourent à cette fonction et il a l'autonomie suffisante pour prendre les initiatives qui sont dans le périmètre de la fonction.

Les responsables des fonctions clés ont accès au conseil d'administration et aux différents comités :

- A la demande du conseil ou du président d'un comité et, au moins une fois par an, les responsables rendent compte au conseil ou au comité.
- A sa demande, le responsable d'une fonction clé, s'il détecte des situations susceptibles de créer des dysfonctionnements sévères a un accès au conseil d'administration : il sera, dans ce cas, entendu en présence du directeur général.

Les responsables de fonctions clés en 2021 sont :

- Actuariat : Madame Camille BAUER, Directrice Finance et Actuariat;

- Gestion des risques : Madame Jacqueline Moreau ;
- Vérification de la conformité : Monsieur Frédéric Durand, directeur juridique ;
- Audit interne : Monsieur Philippe Fraigne, Président du Comité d'audit, des risques et des comptes.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le principe de l'honorabilité et de la compétence concerne les deux dirigeants effectifs et les 4 responsables de fonctions clés. L'ACPR est informée suivant les règles en vigueur.

La compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés sont validées par le conseil d'administration et soumises à l'ACPR pour approbation.

- **Honorabilité** (administrateur, dirigeants effectifs, responsable des fonctions clé) : extrait du casier judiciaire pour une première nomination et déclaration annuelle de non-condamnation.
- **Compétence** :
 - ⇒ CV de chaque administrateur pour vérifier que le conseil a une compétence collective, des responsables des fonctions clés et des dirigeants effectifs.
 - ⇒ Engagement de suivre une formation initiale de deux jours pour les nouveaux administrateurs lors de leur première nomination,
 - ⇒ Plan de formation annuel pour renforcer la compétence collective.

Pour les administrateurs, c'est le comité d'examen des candidatures qui valide l'adéquation des candidatures aux principes énoncés qui seront présentées au vote des délégués.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques couvre la souscription et le provisionnement ; la gestion actif/passif ; les placements ; la liquidité et la concentration ; le risque opérationnel ; la réassurance.

Cette gestion des risques couvre également l'ORSA, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne.

Eu égard à la taille de MADP Assurances, cette fonction est assumée par la directrice générale qui coordonne toutes les tâches dédiées à la gestion des risques et vérifie son adéquation à la taille et l'activité de MADP Assurances.

✓ ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité

MADP Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- Évaluation des besoins globaux de solvabilité (politique en matière de capital) à court et long terme, compte tenu de la stratégie de l'entreprise et de sa tolérance au risque;
- Évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- Identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes.

Le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques est analysé ainsi que les différentes composantes des catégories de risques auxquelles MADP Assurances est exposée.

Cette réflexion permet de définir des scénarii (un scenario central et plusieurs scenarios de stress) pour évaluer le Besoin Global de Solvabilité (BGS) de l'entreprise sur 5 ans et évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

MADP Assurances étudie la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR.

Chaque année, MADP Assurances réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise.

B.4 Système de Contrôle Interne

Le contrôle interne de MADP Assurances a pour objet de manière permanente de :

- ✓ Favoriser la transparence et la fiabilité des opérations financières ;
- ✓ Optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- ✓ Assurer la qualité de la gouvernance ;
- ✓ Garantir le respect des politiques et des stratégies élaborées par les organes dirigeants.
- ✓ Contrôler la conformité des opérations de la filiale CLASS, courtier en assurance ainsi que de tous les sous-traitants intervenant au sein de MADP Assurances.

La politique de contrôle interne fait l'objet d'une politique écrite. Elle reprend en particulier :

a. La description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne fournit des informations sur les procédures clés de MADP Assurances et sur leur processus d'évaluation, sur les mesures correctrices, sur la politique de conformité et sa vérification incluant la protection de la clientèle, ainsi que sur les dispositifs mis en place pour le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Sont également explicités certains grands principes : obligation de documentation, double paire d'yeux, gestion croisée avec une distinction de l'ordonnateur et du comptable et limites dans les pouvoirs d'engagement.

b. Les modalités de mise en place du contrôle interne

Les modalités de mise en place du contrôle interne au sein de MADP Assurances reposent sur l'organisation de MADP Assurances où les responsabilités des uns et des autres sont décrites. Elles permettent de traiter les risques majeurs suivants : fraude interne et externe, erreur interne, continuité d'activité, gestion des sinistres, délégation de gestion aux courtiers, risques liés à la sous-traitance.

MADP Assurances poursuit le déploiement de ce projet qui voit l'ensemble de son personnel fortement impliqué. Un collaborateur a été dédié pour assurer le fonctionnement de ce système.

B.5 Fonction d'audit interne

La taille de MADP Assurances ne permet pas à cette fonction d'être organisée sous la forme d'un service ou task force. Il est donc décidé que le responsable sera un membre du comité d'audit,

des risques et des comptes. Ce comité pourra diligenter des missions réalisées par des collaborateurs de MADP Assurances (audit des délégataires et des distributeurs) et disposera d'un budget pour diligenter des missions auprès d'auditeurs externes, ces derniers pouvant appartenir à Swiss Life.

Le responsable décidera après concertation avec la directrice générale du plan d'audit qui comprendra également celui de la filiale CLASS.

Rôle :

- Évaluation du système de gouvernance (dont le contrôle interne),
- Audit des délégataires et des courtiers,
- Garantie de l'indépendance des fonctions opérationnelles,
- Communication au conseil.

Le budget est déterminé par le conseil d'administration.

Le responsable de cette fonction clé est Monsieur Philippe FRAIGNE, administrateur.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est exercée par une personne physique qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35.

Cette fonction clé couvre notamment les tâches suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques, garantir le caractère approprié des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
- Évaluer la qualité des données, des méthodes et des hypothèses ;
- Analyser la politique de souscription (dont la tarification) ainsi que la réassurance ;
- Établir le rapport de la Fonction Actuarielle ;
- Informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Le responsable dispose de l'autonomie nécessaire pour prendre l'initiative d'organiser et de coordonner la réalisation des différents travaux dans la direction Actuariat.

Le responsable de la fonction actuarielle est l'interlocuteur principal des membres du conseil d'administration sur les problématiques liées aux provisions techniques prudentielles.

La fonction actuarielle est attachée à la Direction Finance et Actuariat qui elle-même rattachée à la Direction Générale. Par cet attachement, cette fonction clé est indépendante des unités liées à l'activité commerciale.

B.7 Sous-traitance

La taille et l'activité de MADP Assurances justifient un recours important à la sous-traitance dont la politique est la suivante :

MADP Assurances doit conserver l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent en cas de sous-traitance d'activités ou de fonctions.

Elle doit le faire en respectant la réglementation en vigueur et en veillant à ce que :

- Le conseil d'administration puisse contrôler la qualité des prestations,
- L'autorité de contrôle puisse avoir un accès effectif aux données afférentes aux fonctions ou activités sous-traitées.

- **Sous-traitance des fonctions clés**

La sous-traitance d'une fonction clé est possible uniquement avec une entreprise avec laquelle MADP Assurances a noué des relations de solidarité financière solide et durable à la condition :

- Que le responsable de la fonction clé soit sous l'autorité de la directrice générale et ait un accès direct au conseil d'administration, afin que ce dernier puisse exercer sa mission de contrôle,
- que le conseil d'administration ait approuvé la convention de sous-traitance,
- que le conseil d'administration ait nommé un référent en son sein.

Depuis fin 2016, aucune fonction clé n'est sous-traitée.

- **Sous-traitance des fonctions stratégiques**

Conformément à notre note sur le système de gouvernance, la sous-traitance d'une telle fonction n'est pas possible car elle accroîtrait le risque opérationnel de MADP Assurances.

- **Sous-traitance des fonctions importantes**

Le conseil doit être informé de toutes les conventions de sous-traitance de fonctions critiques ainsi que des modifications de fond susceptibles d'être apportées.

Le comité d'audit, des risques et des comptes a également pour mission de vérifier que le conseil a bien été informé de toute modification des conventions relatives à des fonctions critiques.

- **Autres tâches sous-traitées**

Toute tâche sous-traitée doit faire l'objet d'une convention qui doit être approuvée et validée par la directrice générale de MADP Assurances et un membre de la direction de MADP Assurances. Pour les activités sous-traitées par CLASS, ces conventions devront être approuvées et validées par le président exécutif de CLASS et la directrice générale de MADP Assurances.

Le Groupe MADP est particulièrement attentif à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à contrôler les compétences des intervenants extérieurs.

B.8 La conformité

Cette fonction a les tâches suivantes : La gestion des risques légaux de MADP Assurances et de sa filiale CLASS, le respect des règles de déontologie, le respect des règles relatives à la commercialisation des produits de MADP Assurances et de ceux commercialisés par CLASS pour d'autres assureurs.

Du fait de la taille de MADP Assurances, cette fonction est pour l'instant cumulée avec la responsabilité du contrôle interne.

La responsabilité de cette fonction est attribuée au Directeur Juridique et des risques.

Fin 2017, nous avons acquis un outil de filtrage en matière de Gel des avoirs et de Personnes Politiquement Exposées qui a été mis en place courant 2018 y compris sur notre site de souscription en ligne. Nous avons fait réaliser en 2018, par un Cabinet extérieur, un audit flash de notre niveau de conformité et nous avons mis en place tout au long de l'année 2019 des actions de mises en conformité notamment DDA et RGPD.

Début 2022 un nouvel audit réglementaire a été diligenté et réalisé afin de permettre une constante amélioration de notre conformité réglementaire.

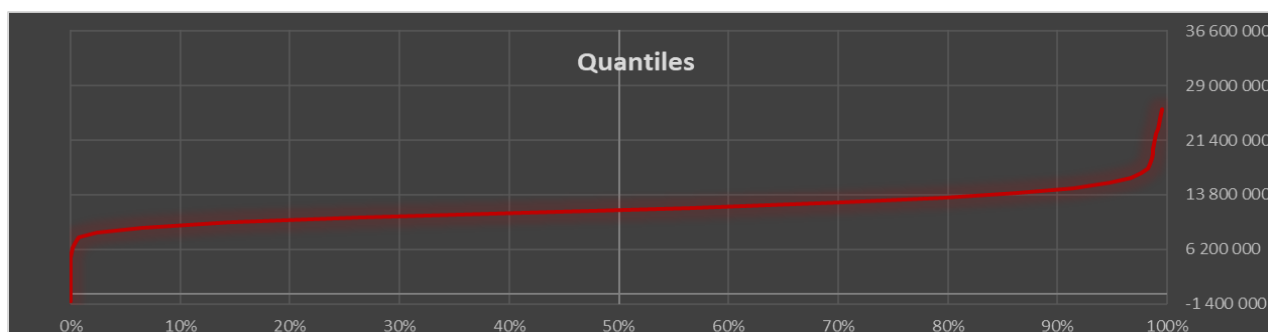
C. PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription Non-Vie se rapporte aux risques de sous-tarification et de sous-provisionnement.

Le risque de provisionnement est maîtrisé par MADP assurances. En effet, nous estimons que les réserves globales se situent à un quantile de 98% des réserves maximales.

Soit « 98 chances sur 100 d'être sur-provisionnées contre 2 chances sur 100 d'être sous-provisionnées. »



Nous considérons une allocation 98% comme très raisonnable au regard de la taille de MADP assurances et de la réglementation Solvabilité II.

Le risque de souscription de MADP Assurances est maîtrisé et prudent du fait de l'attention portée à la qualité des risques assurés et au suivi régulier par des tableaux de bords techniques et des audits des courtiers permanents.

C.2 Risque de marché

MADP Assurances ne possède pas d'actifs atypiques. La formule standard permettant de calculer le SCR marché est appropriée à son profil de risque.

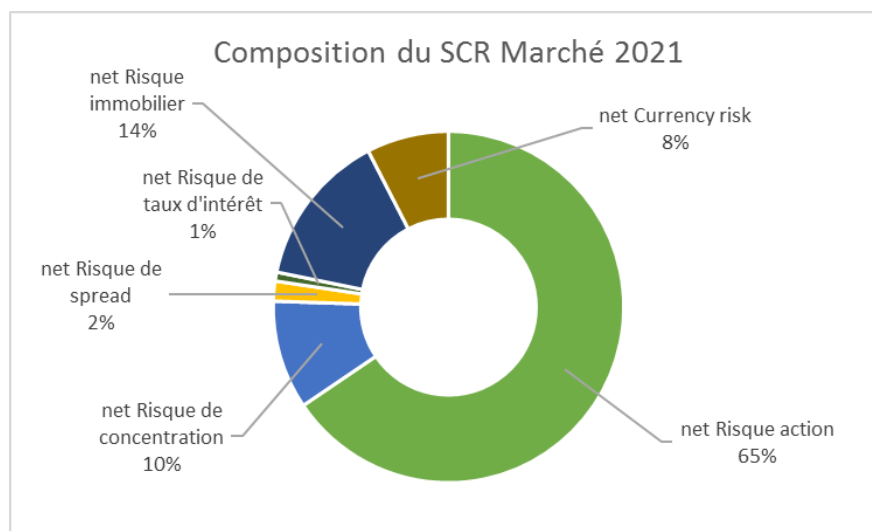
Le portefeuille d'actifs de MADP Assurances présente un encours de 91,09 M€ au 31/12/2021 (y compris trésorerie). En première estimation et sur la base du portefeuille transparent¹ à cette date, le SCR de marché ressort à **21,6 M€**, soit 24% du total de portefeuille, en hausse par rapport à 2020 (taux de 20%).

Le principal contributeur du SCR Marché est le SCR risque action (Fig 1.), devant les SCR Immobilier et Concentration. La première exposition en termes de maison mère est sur l'Etat français à hauteur de près de 15%.

¹ Hors Fonds HSBC GIF Euro Convertibles

Les principaux contributeurs individuels au SCR se trouvent dans l'immobilier (SAS 44GV4), dans les actions de type 1 (LVMH, L'OREAL, AIR LIQUIDE). Les titres libellés en devise contribuent également singulièrement du fait de leur double exposition (action et devise).

Fig 1. Ventilation du SCR par sous-catégorie.



C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif dû à un défaut et/ou un changement de la qualité de crédit dans :

- Le portefeuille des placements obligataires,
- Les cessions en réassurance
- Vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers et/ou clients).

La gestion du risque de crédit est réalisée par :

- Un suivi permanent de la politique d'investissement par la direction générale
- Une couverture réassurance par des réassureurs solides et bien notés.

C.4 Risque de liquidité

Au 31/12/2021, les liquidités de MADP Assurances sont confortables et en légère hausse à **4 184 K€** fin 2021 contre 3 733 K€ fin 2020, notamment du fait de la cession de plusieurs valeurs en fin d'année 2021, réinvesties dès le début de l'exercice 2022.

Par ailleurs, une grande partie des actifs sont placés en actions, plus liquides que d'autres investissements à plus long terme, rendant ainsi le risque de se trouver dans une situation d'illiquidités des actifs à court terme très faible.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs.

Au sein de la Direction Juridique et conformité, la fonction contrôle interne veille à l'évaluation et l'encadrement des risques opérationnels en :

- Mettant en place des plans d'action afin d'améliorer les processus de contrôle ;
- Établissant une cartographie des risques pour tester l'efficacité des contrôles ;
- Suivant les plans d'action majeurs issus des domaines de risques opérationnels.

De plus, en Mai 2020, MADP Assurances a démarré un chantier de formalisation de ses processus existants sur la base de la méthode du « Lean Management » afin de déterminer toutes les pistes d'amélioration par rapport à ses objectifs de transformation. Ce chantier a continué au cours de l'exercice 2021.

C.6 Autres risques importants

Sur la base de l'analyse de la cartographie des risques et des réflexions menées par les dirigeants de MADP Assurances, les risques suivants ont été analysés :

✓ Risque d'homme clé

Le risque d'homme clé est important pour une petite structure comme MADP Assurances tant pour son dirigeant que pour d'autres fonctions.

Toutefois, le partenariat avec SwissLife permet de maîtriser ce risque.

✓ Plan de continuité d'activité et informatique (PCA)

Conformément à la réglementation, un plan de continuité d'activité formalisé a été initié depuis septembre 2019, et expérimenté en réel dès mars 2020 avec la crise sanitaire qui a impacté les conditions d'exercice de notre activité. A l'instar du premier confinement, les équipes de MADP ont pu être mises en télétravail à l'occasion du 3^{ème} confinement de 2021 et la continuité de l'activité a été effective.

Par ailleurs, la continuité de l'activité se ferait à moindre frais si le siège social venait à subir un sinistre, car les serveurs informatiques sont hébergés chez un prestataire, DECI Développement, à l'extérieur de l'entreprise et les salariés pourraient poursuivre leurs travaux en télétravail. Les archives production sont scannées et le risque porterait principalement sur la reconstitution d'archives sinistres corporels (en partie scannées). A ce jour, toutes les activités de MADP ainsi que celles de la filiale CLASS sont hébergées chez le prestataire extérieur DECI Développement.

Au cours de l'année 2021, ont fait l'objet de la poursuite des travaux de gestion informatique :

- ✓ La Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), c'est le plan d'actions définies pour maintenir un certain niveau de sécurité du système information.
- ✓ Le Plan de Reprise d'Activité du Système d'Information (PRA) inséré dans le PCA.
- ✓ La Charte pour le bon usage des Technologies de l'information et de la communication.

✓ Dépendance au réseau de distribution

Le chiffre d'affaires de 18,3M€ de MADP Assurances en 2021, provient pour :

- ✓ 18% du portefeuille historique de MADP Assurances confié à deux mandataires : ASSURCOOP et 2CA&C,
- ✓ 20 % du portefeuille de CLASS,
- ✓ 22% de deux courtiers délégués en Garantie de Loyers Impayés (INVENIA essentiellement et SACAPP. A noter que la relation avec ce dernier a été interrompue en 2021 et sa part a représenté 2% des primes acquises 2021),
- ✓ 12% des produits santé et prévoyance
- ✓ 28% répartis sur environ une trentaine d'autres courtiers, dont les 3 plus importants représente à eux seuls 16%

Afin de mieux maîtriser ce risque, MADP Assurance mène plusieurs actions en matière de :

- **Diversification** : recherche de nouveaux courtiers, comme par exemple les courtiers +SIMPLE et ASSURUP, nouveaux courtiers en 2021.
- **Développement** : via le canal de la digitalisation et la concrétisation de partenariats avec de potentiels prescripteurs (groupements de pharmaciens, syndicats, etc.).

✓ **Risque d'image**

Les sociétaires ont un attachement historique et affectif à la société. Cependant, MADP Assurances ne dispose pas de réseaux de distribution et a donc une faible proximité géographique avec eux. Par ailleurs, MADP Assurances a la volonté de conforter son image de mutuelle d'assurances professionnelle qui, à l'origine, couvrait uniquement la Responsabilité Civile.

Compte tenu de ces éléments, l'image de MADP Assurances ne semble pas suffisamment ancrée dans le marché pour imaginer une perte de valeur en cas d'événement médiatique mettant en difficulté la société.

✓ **Risque concurrentiel**

Le marché des officines est devenu très concurrentiel, la qualité des garanties des contrats ne suffisant plus pour se démarquer. Pour cette raison MADP Assurances intensifie ses recherches de partenariats avec des sociétés lui permettant de proposer des services additionnels dans ses contrats.

Afin de se diversifier sur le marché des professionnels de santé, MADP Assurances a lancé fin 2019 un produit multirisque professionnel (hors RC) à destination des radiologues. En 2021, MADP a repris un portefeuille de professionnels de santé : professions médicales et paramédicales.

Sur le marché des autres professionnels, MADP Assurance se distingue par sa plate-forme de souscription digitale : MADP Direct.

MADP Assurances peut se prévaloir d'un accompagnement personnalisé en cas de sinistre qui lui permet de fidéliser ses sociétaires.

C.7 Autres informations

MADP Assurances n'a pas identifié d'autres risques importants pour être mentionnés.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

MADP Assurances utilise la formule standard aux fins d'évaluation des résultats Solvabilité 2.

MADP Assurances opère sur les lignes d'activité suivantes, définies dans le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne :

(1) Assurance des frais médicaux

Engagements d'assurance de frais médicaux dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(2) Assurance de protection du revenu

Engagements d'assurance de protection du revenu dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(7) Assurance incendie et autres dommages aux biens

Engagements d'assurance couvrant tout dommage subi par les biens ne relevant ni de la ligne d'activité 5, ni de la ligne d'activité 6, par suite d'un incendie, d'une explosion, des forces de la nature y compris les tempêtes, la grêle ou le gel, d'un accident nucléaire, d'un affaissement de terrain ou d'un autre événement tel que le vol.

(8) Assurance de responsabilité civile générale

Engagements d'assurance couvrant tous les domaines, sauf ceux des lignes d'activité 4 et 6.

(10) Assurance de protection juridique

Engagements d'assurance couvrant les frais juridiques et le coût des actions en justice.

(12) Assurance pertes pécuniaires diverses

Engagements d'assurance couvrant le risque d'emploi, l'insuffisance de recettes, les intempéries, la perte de bénéfices, la persistance de frais généraux, les frais commerciaux imprévus, la diminution de la valeur vénale, la perte de loyers ou de revenus, les pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées plus haut, les pertes pécuniaires non commerciales, ainsi que tout autre risque d'assurance non-vie qui n'est pas couvert par les lignes d'activité déjà citées.

(33) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé

Constitution de provisions pour incapacité et invalidité en attente.

(34) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

MADP Assurances sert une rente viagère par suite de décision judiciaire pour un sinistre survenu en 1982. Un second sinistre a été provisionné au titre de cette ligne d'activité. Ce sinistre, dont la procédure judiciaire est encore en cours à la clôture 2021, est survenu en 2005 et est relatif à une garantie RC Médicale. La responsabilité de l'assuré a été mise en cause courant 2021, ce qui pourrait donner lieu à la constitution de 2 rentes.

MADP Assurances commercialise aussi des garanties dont le risque est porté par d'autres assureurs (Assistance en partenariat avec Europ Assistance et Auto-mission en partenariat avec COVEA FLEET).

Tous les tableaux et résultats, générés pour les besoins du reporting solvabilité 2, reprennent ces lignes d'activité tant au niveau des calculs des meilleures estimations de primes ou de provisions que pour les triangles de règlement et de cadencement ou les cash-flows futurs.

D.1 Actifs

Méthodes d'évaluation

MADP Assurances évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L 351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de marché. Les actifs de MADP Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

- Placements immobiliers

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées par des cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale, fait également les quatre années suivantes d'actualisation.

La plus-value latente sur l'immobilier est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

- Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur les actions cotées et sur les obligations représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

- Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

- Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé pour une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode "mark to market").

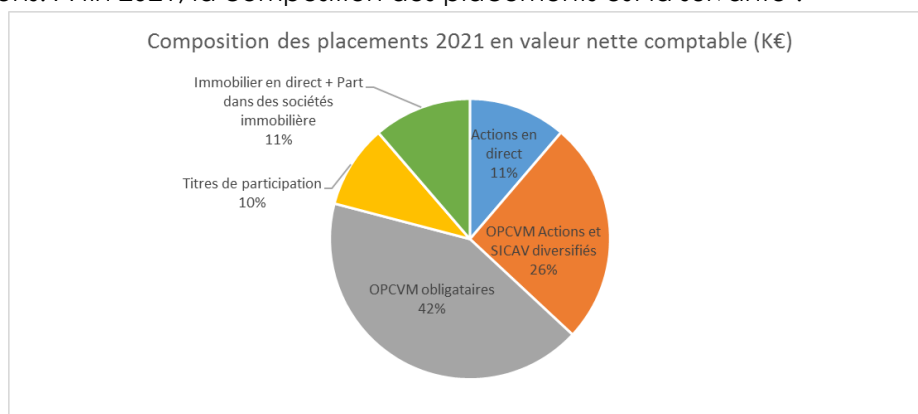
Evaluation au 31/12/2021

- **Valeur nette comptable des placements (hors trésorerie)**

Au 31/12/2021, la valeur comptable des placements (hors trésorerie) de MADP Assurances s'élève à **48 575 K€**.

Exercice	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Placements en K€	48 575	43 153	43 249	42 798	42 472	38 038	38 061

Les placements MADP Assurances en valeur comptable sont composés majoritairement d'actions et d'obligations. A fin 2021, la composition des placements est la suivante :



- **Valeur de marché des placements (hors trésorerie)**

Dans le bilan prudentiel, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché. Au 31/12/2021, la valeur de marché des actifs (hors trésorerie) est **86 906 K€**.

Exercice	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur de Marché en K€	86 906	77 839	79 711	78 653	82 354	80 279

- **Plus-values latentes**

Les plus-values latentes sur les placements s'élèvent à 42,8 M€ (hors titres de participation).

Remarques :

- Aucun intérêt couru non échus (ICNE) n'est inscrit au bilan au 31.12.2021. La valeur des ICNE contenus dans les obligations des fonds obligataires est déjà comprise dans la valeur globale de marché des placements de MADP Assurances. Cette valeur n'apparaît pas en bas de bilan. Il n'est donc pas nécessaire de la retirer dans le calcul du montant des plus-values latentes.
- L'actif est également retraité de la valeur des actifs incorporels qui sont considérés en solvabilité II, selon des critères plus stricts. Ce poste du bilan s'élève à **0,3 M€**.

- **Trésorerie de clôture**

Au 31/12/2021, les liquidités de MADP Assurances s'élèvent à **4 184 K€** :

Exercice	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Liquidités en K€	4 184	3 727	1 689	1 820	1 901	6 188

D.2 Provisions techniques

En assurance IARD les BE se décomposent en :

- Meilleure estimation des provisions pour sinistres
- Meilleure estimation des provisions pour primes

Meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés

Ces provisions sont estimées à partir des méthodes de provisionnements actuarielles type Chain Ladder.

Les calculs sont réalisés sur des triangles de charges et ou de règlements nets de recours.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2021.

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Meilleure estimation des provisions pour primes

Elle correspond à la meilleure estimation en moyenne des flux de trésorerie liés aux engagements futurs de la compagnie d'assurance

La méthode d'évaluation retenue est celle proposée par l'EIOPA « Orientation sur la valorisation des provisions techniques » applicable aux contrats d'assurance déjà en cours d'une part et aux contrats futurs d'autre part.

La formule simplifiée du calcul est la suivante :

$$BE_{primes} = CR \times PPNA + (1 - CR) \times Primes_{Futures} + Taux_{Frais} \times Primes_{Futures}$$

Avec :

CR : Ratio combiné estimé pour les contrats en cours

PPNA : Primes non consommées liées aux contrats en cours

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Marge pour Risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

La marge pour risque est évaluée à **5 124 K€ en 2021**, contre 4 434 K€ en 2020.

Au 31/12/2021, les provisions comptables s'élèvent à **23 861 K€** (15 358K€ au 31.12.2020). Le tableau ci-après présente la répartition des provisions au 31/12/2021 par type de provision en vision comptable :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Dont provisions spécifiques :							
Provision Subséquente (a)	200	187	300	173	241	203	187
Provision Acceptation (b)	0	0	0	88	88	88	88
Rente mathématique (c)	3 557	809	768	711	811	842	872
PREC (d)	340	180	247	170	0	0	0
PSAP (Subs incluse (a))	15 153	10 421	9 629	10 822	11 269	13 147	5 867
IBNR	1 366	881	1 912	1 906	1 531	1 953	1 596
PFGS	1 950	1 440	1 652	1 715	1 950	1 567	1 378
Provisions pour sinistres	18 469	12 742	13 193	14 443	14 750	16 667	8 841
PNA	1 445	1 578	1 921	1 736	1 474	1 238	633
Autres prov. Techniques (dont c+d)	3 947	1 038	1 015	941	811	905	1 078
Provision pour égalisation	0	0	200	200	0	225	198
Provision pour ristourne & PN	0	0	53	723	1 537	2 066	2 890
Total Provisions Techniques	23 861	15 358	16 382	18 043	18 572	21 101	13 640
Variation Total Provisions	+55,4%	-6,3%	-9,2%	-2,8%	-12,0%	+54,7%	-8,2%

L'augmentation importante en 2016 correspond à l'intégration du portefeuille CAMEIC. Entre 2016 et 2020, les Provisions techniques baissent suite à la liquidation progressive de la partie en Run-Off de ce même portefeuille.

Concernant l'exercice 2021 :

Le Volume des PSAP + IBNR sont en forte hausse de 5 217 K€ par rapport à 2020, essentiellement expliqué par les sinistres importants (>100 K€) de survenance 2021, représentant 4 492 K€ de provisions au 31/12/2021. En particulier, il y a deux sinistres > 1 M€ constituant une provision totale de 2 674 K€ à la clôture 2021.

D'autre part l'augmentation de la PM est essentiellement liée à la constatation de deux rentes pour un sinistre de survenance 2005 et ayant connu une forte dégradation en 2021 ainsi que la comptabilisation de provisions mathématiques pour couvrir les risques incapacité et invalidité en attente (prévoyance collective).

D.3 Autres passifs

Fin 2017, MADP Assurances a repris le bien immobilier de la société SACM ainsi que le prêt qui lui était attaché. La valeur résiduelle de ce prêt s'élevait au 31/12/2020 à **744 K€**. Ce bien a été cédé en 2021 et le prêt intégralement remboursé à cette occasion.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

MADP Assurances n'a pas utilisé d'autres méthodes de valorisation.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

La stratégie de développement inhérente à MADP Assurances consiste à conserver la robustesse financière nécessaire pour faire face à ses engagements auprès des sociétaires.

Conformément à la réglementation, MADP Assurances a une politique de gestion de ses fonds propres dont l'objectif est de s'assurer que l'entreprise dispose en permanence et sur le long terme, de fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité de ses engagements.

MADP Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de l'entreprise.

Les fonds propres comptables de MADP Assurances s'élèvent à **35 028 K€** à fin 2021 et sont constitués ainsi :

- Le fonds d'établissement de 3 000 K€,
- Les réserves statutaires de 5 274 K€,
- Les autres réserves de 21 190 K€,
- Le report à nouveau de 4 983 K€,
- Le résultat de 580 K€.

Les fonds propres économiques de MADP Assurances s'obtiennent à partir des fonds propres comptables, en incluant les plus-values latentes, ainsi que l'écart généré entre les provisions S1 et leurs équivalents SII actualisés (les BE), puis en déduisant les actifs incorporels, la Risk Margin ainsi que les impôts différés.

Au 31/12/2021, les Fonds Propres Economiques (SII) s'élèvent ainsi à 66,1 M€ en hausse de 6,5 M€ par rapport à l'année 2020 principalement liée :

- ⇒ **A la forte hausse des marchés financiers et des plus-value latentes sur l'exercice 2021**
- ⇒ **A la hausse de la courbe des taux qui induit une augmentation de l'écart entre les provisions techniques S1 et leur équivalent SII (Les différents BE)**

Passage des capitaux propres S1 aux capitaux propres S2 :

	2 020	2 021	Ecart
FP S1 (retraité CLASS)	29,0	29,8	0,8
+ PVL	39,0	42,8	3,8
+ Prov Sin brut - BE Sin brut	2,9	7,1	4,1
+ Prov Sin cédé - BE Sin cédé	-0,5	-1,5	-1,1
+ PNA brut - BE Prime brut	1,3	2,3	1,0
+ PNA cédée - BE Prime cédé	-0,4	-0,2	0,2
- Goodwill	0,0	0,0	0,0
- Impôt différé	-7,2	-8,9	-1,7
- Marge Risque	-4,4	-5,1	-0,7
FP S2	59,7	66,1	6,5

Bilan S2 :

Actif Solva II (en M€)	2 020	2 021	Variation
Placements	78,0	86,9	8,9
Provisions de Réassurance (BE Cédés)	0,6	3,4	2,8
Impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0
Créances	2,7	1,8	-0,9
Autres actifs	3,8	4,4	0,6
Total	85,1	96,5	11,4

Passif Solva II (en M€)	2 020	2 021	Variation
Capitaux Propres	59,7	66,1	6,5
Titres subordonnés	0,0	0,0	0,0
Best Estimate brut	11,2	14,5	3,4
Marge de risque	4,4	5,1	0,7
Provisions techniques	15,6	19,7	4,0
Impôts différés passifs	7,2	8,9	1,7
Autres passifs	2,6	1,8	-0,8
Total	85,1	96,5	11,4

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

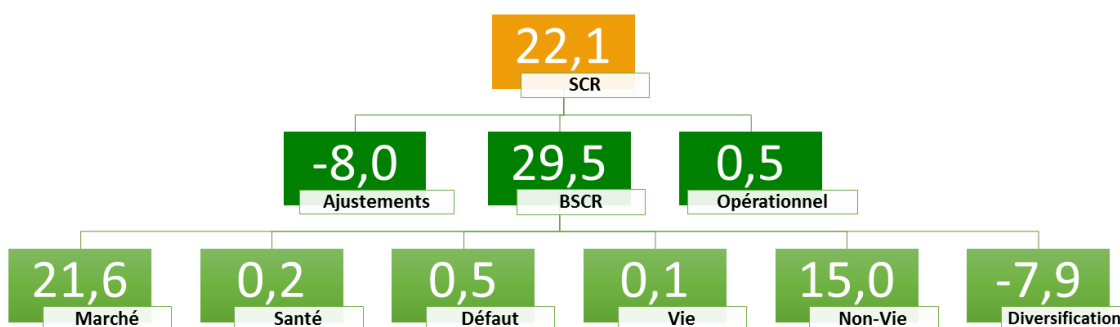
Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le SCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques selon la formule standard. Il est estimé sur la base d'une probabilité de faillite à 1 an qui est inférieure à 0,5 %.

Il est calculé grâce à la formule standard décrite dans le Règlement Délégué.

A fin 2021, le montant de SCR s'élève à **22 081 k€**, en forte hausse par rapport à 2020 de 3 761 K€.

La structure des risques en modèle de groupe MADP assurances est la suivante et reste globalement identique à celle de 2020 :

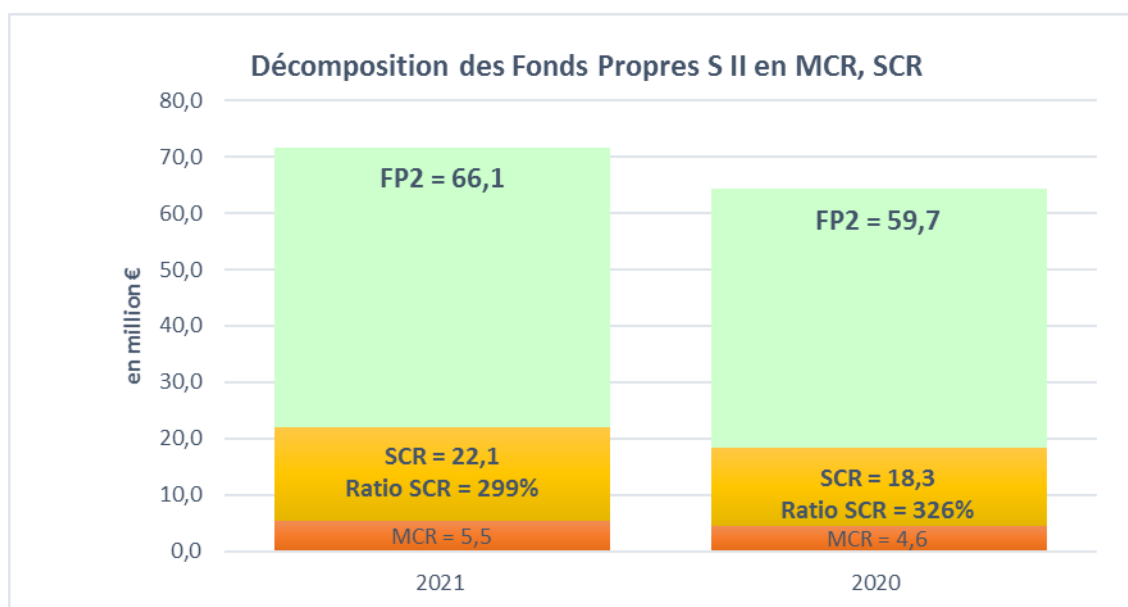


Le SCR 2021 est en forte augmentation de 3,8 M€ par rapport à 2020 dû à l'effet combiné suivant :

- Un BSCR en hausse de 4,5M€ du fait essentiellement de la hausse du SCR de Marché, conséquence de la bonne tenue des marchés financiers européens au 31/12/21 par rapport à leur niveau au 1^{er} janvier
- Mais un impact de l'ajustement qui augmente quant à lui de 0,8 M€ par rapport à 2020 et donc abaisse le SCR.

Niveau	Module	2 021	2 020	Variation
1	SCR	22,1	18,3	+3,8
2	Ajustements	-8,0	-7,1	-0,8
2	BSCR	29,5	25,0	+4,5
2	SCR_operationnel	0,5	0,5	+0,1
3	SCR_Marche	21,6	16,3	+5,4
3	SCR_Sante_NonVie	0,2	0,2	+0,1
3	SCR_Contrepartie	0,5	0,7	-0,2
3	SCR_Vie	0,1	0,0	+0,0
3	SCR_NonVie	15,0	14,8	+0,1
3	Diversification	-7,9	-7,0	-0,9

Le taux de couverture (FP SII / SCR) est en baisse et passe à **299 % en 2021** contre 326% en 2020 car la croissance des FP entre les deux exercices (+10%) est moins forte que la croissance du SCR (+21%).



ANNEXES :

Balance sheet

S.02.01.01.01

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7 433 761,25
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	79 472 298,37
Property (other than for own use)	R0080	7 669 406,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	24 202 654,43
Equities - listed	R0110	24 202 654,43
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	0,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	47 600 237,94
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	3 430 575,81
Non-life and health similar to non-life	R0280	1 583 282,37
Non-life excluding health	R0290	1 470 967,06
Health similar to non-life	R0300	112 315,31
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 847 293,44
Health similar to life	R0320	366 782,33
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 480 511,11
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 528 303,25
Reinsurance receivables	R0370	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	254 437,37
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	4 184 093,38
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	245 788,85
Total assets	R0500	96 549 258,28
Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	16 481 511,56
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	15 991 476,65
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	11 407 827,36
Risk margin	R0550	4 583 649,29
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	490 034,91
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	370 801,20
Risk margin	R0590	119 233,71
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	3 182 842,94
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	902 753,07
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	733 564,66
Risk margin	R0640	169 188,41
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	2 280 089,87
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	2 027 689,04
Risk margin	R0680	252 400,83
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00
Best Estimate	R0710	0,00
Risk margin	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	0,00
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	132 987,50
Deferred tax liabilities	R0780	8 944 834,99
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	120 693,62
Reinsurance payables	R0830	563 965,08
Payables (trade, not insurance)	R0840	964 607,64
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	32 355,65
Total liabilities	R0900	30 423 798,98
Excess of assets over liabilities	R1000	66 125 459,30

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.01

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Accepted reinsurance				Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)				
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Contracts stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Contracts without options and guarantees				Contracts with options or guarantees			
	CG000	CG030	CG040	CG050	CG060	CG070	CG080	CG100	CG110	CG120	CG130	CG140	CG150	CG160	CG170	CG180	CG190	CG200	CG210
Technical provisions calculated as a whole	RI010																		
Total Recoverables from reinsurance(SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole)	RI020							1 480 511,11						1 480 511,11			969 782,31		360 782,31
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																			
Best Estimate	RI030	0,00																	
Gross Best Estimate	RI030	0,00																	
Total recoverables from reinsurance(SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default)	RI040	0,00						2 027 689,04						2 027 689,04			733 564,66		733 564,66
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	RI050	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	RI060	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	RI070	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Total Recoverables from reinsurance(SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default)	RI080	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance(SPV and Finite Re)	RI090	0,00						2 027 689,04						2 027 689,04			733 564,66		733 564,66
Risk margin	RI100	0,00	0,00					212 420,93						212 420,93			169 198,41		169 198,41
Amount of the transitional on Technical Provisions																			
Technical Provisions calculated as a whole	RI110	0,00	0,00					0,00						0,00	0,00		0,00		0,00
Best estimate	RI120	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Risk margin	RI130	0,00	0,00					0,00						0,00	0,00		0,00		0,00
Technical provisions - total	RI140	0,00	0,00					2 240 109,97						2 240 109,97			902 763,07		902 763,07
Technical provisions minus recoverables from reinsurance(SPV and Finite Re - total)	RI150	0,00	0,00					799 178,78						799 178,78			533 364,66		533 364,66
Best estimate of products with a surrender option	RI160	0,00						0,00						0,00			0,00		0,00
Gross BE for Cash Flow																			
Cash out-flows																			
Future guaranteed and discretionary benefits	RI170		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Future guaranteed benefits	RI180		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Future discretionary benefits	RI190		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Future expenses and other cash out-flows	RI200		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Cash in-flows																			
Future premiums	RI210		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Other cash in-flows	RI220		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Discount rate of Best Estimate calculated using approximations	RI230		0,0000					0,0000						0,0000			0,0000		0,0000
Surrender value	RI240		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	RI250		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	RI260		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	RI270		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	RI280		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Best estimate subject to matching adjustment	RI290		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	RI300		0,00					0,00						0,00			0,00		0,00

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																732 309,24
N-14	R0110	2 218 209,33	478 463,45	-22 040,05	-37 962,63	-34 981,85	24 917,49	44 260,41	37 643,44	37 643,44	37 643,44	35 824,61	35 824,61	35 824,61	35 824,61	35 824,61	
N-13	R0120	1 685 610,12	303 243,95	-36 726,55	-57 842,71	-66 771,31	-23 254,20	-14 131,92	1 580,00	2 580,00	2 580,00	2 580,00	1 980,00	0,00	0,00		
N-12	R0130	4 236 822,20	1 053 382,42	5 625,88	-5 718,47	14 266,19	131 222,84	91 237,85	73 024,92	81 955,81	58 257,69	153 787,21	150 099,59	150 099,59			
N-11	R0140	6 185 098,78	1 728 949,34	199 610,86	199 282,18	247 306,73	221 970,79	222 673,81	240 999,22	224 734,19	103 529,17	101 853,18	19 963,78				
N-10	R0150	6 384 836,08	1 209 088,32	-664 230,20	-768 938,88	-852 745,95	677 694,26	642 963,97	638 700,20	450 484,12	443 242,99	459 047,41					
N-9	R0160	10 906 173,29	4 272 499,53	1 627 481,81	1 090 552,49	1 029 230,87	716 638,48	504 989,30	193 339,49	168 071,84	143 636,89						
N-8	R0170	9 421 416,50	2 413 388,67	620 758,41	123 537,93	-66 808,76	-100 400,04	-97 166,66	-79 843,67	90 489,64							
N-7	R0180	4 678 664,98	294 567,47	-426 169,73	-510 630,91	-630 462,63	-700 156,62	-6 535,00	66 779,21								
N-6	R0190	4 285 560,77	704 981,32	153 422,15	164 228,34	103 568,42	75 791,66	101 749,86									
N-5	R0200	4 986 799,95	1 380 133,31	262 336,43	170 080,81	124 480,82	134 002,33										
N-4	R0210	4 324 893,51	1 396 213,28	556 880,83	491 961,85	385 003,55											
N-3	R0220	4 673 536,99	1 185 639,71	138 261,92	214 345,01												
N-2	R0230	3 647 606,88	928 177,77	343 372,71													
N-1	R0240	3 754 600,42	1 189 514,53														
N	R0250	6 309 937,10															

Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end
		C0360
Prior	R0100	732 309,24
N-14	R0110	35 824,61
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	150 099,59
N-11	R0140	19 963,78
N-10	R0150	459 047,41
N-9	R0160	143 636,89
N-8	R0170	90 489,64
N-7	R0180	66 779,21
N-6	R0190	101 749,86
N-5	R0200	134 002,33
N-4	R0210	385 003,55
N-3	R0220	214 345,01
N-2	R0230	343 372,71
N-1	R0240	1 189 514,53
N	R0250	6 309 937,10
Total	R0260	10 376 075,46

Own funds

S.23.01.01

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	3 000 000,00	3 000 000,00			0,00
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00			0,00
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00			0,00
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00		0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00		0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00		0,00
Reconciliation reserve	R0130	63 125 459,30	63 125 459,30			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00		0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00		0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions	R0290	66 125 459,30	66 125 459,30	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	66 125 459,30	66 125 459,30	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	66 125 459,30	66 125 459,30	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	66 125 459,30	66 125 459,30			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	66 125 459,30	66 125 459,30			
SCR	R0580	22 081 104,80				
MCR	R0600	5 520 276,20				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0630	2,9947				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	11,9787				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	66 125 459,30
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	3 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	63 125 459,30
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPFP) - Non-life business	R0780	662 913,27
Total Expected profits included in future premiums (EPFP)	R0790	662 913,27

Detailed information by tiers on own funds
Basic own funds

S.23.02.01.01

		Total	Tier 1		Tier 2		Tier 3
			C0010	C0020	Of which counted under transitionals	C0040	
Subordinated mutual members accounts							
Paid in	R0010	3 000 000,00		3 000 000,00			
Called up but not yet paid in	R0030	0,00				0,00	
Own shares held	R0030	0,00		0,00			
Total ordinary share capital	R0100	3 000 000,00		3 000 000,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings							
Paid in	R0110	0,00		0,00			
Called up but not yet paid in	R0120	0,00				0,00	
Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual type undertakings	R0200	0,00		0,00		0,00	
Subordinated mutual members accounts							
Dated subordinated	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated subordinated with a call option	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total subordinated mutual members accounts	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Preference shares							
Dated preference shares	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated preference shares with a call option	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total preference shares	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subordinated liabilities							
Dated subordinated liabilities	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total subordinated liabilities	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ancillary own funds

S.23.02.01.02

		Tier 2		Tier 3	
		Initial amounts approved	Current amounts	Initial amounts approved	Current amounts
		C0070	C0080	C0090	C0100
Ancillary own funds					
Items for which an amount was approved	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00
Items for which a method was approved	R0520		0,00		0,00

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences

S.23.02.01.03

		Total
		C0110
Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences		
Difference in the valuation of assets	R0600	35 845 489,36
Difference in the valuation of technical provisions	R0610	-4 197 034,97
Difference in the valuation of other liabilities	R0620	8 944 834,99
Total of reserves and retained earnings from financial statements	R0630	32 027 769,96
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	0,00
Reserves from financial statements adjusted for Solvency II valuation differences	R0650	63 125 459,30
Excess of assets over liabilities attributable to basic own fund items (excluding the reconciliation reserve)	R0660	3 000 000,00
Excess of assets over liabilities	R0700	66 125 459,30

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences - other

S.23.02.01.04

		Explanation
		C0120
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	0